

*Travaux de la Chambre***MESSAGE DU SÉNAT**

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendement le projet de loi C-24, Loi portant maintien des opérations portuaires.

* * *

LA SANCTION ROYALE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa,

le 18 novembre 1986

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 18 novembre 1986 à 19 h 30, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
Léopold H. Amyot

SANCTION ROYALE*[Traduction]*

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

● (1940)

[Français]

Et de retour:

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la Chambre du Sénat, le très honorable député de son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale à des projets de loi.

Projet de loi C-5, Loi visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada—Chapitre n° 45, 1986.

Projet de loi C-24 portant maintien des opérations portuaires—Chapitre n° 46, 1986.

*[Traduction]***LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

M. Gauthier: Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il nous dire quels seront les travaux demain afin que nous puissions nous organiser et débattre de projets de loi intéressants?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je réponds avec plaisir à cette question. Demain, nous traiterons du projet de loi C-25, suivi du C-20 et du C-22, mais pas nécessairement dans cet ordre-là. Le C-25 sera mis à l'étude le premier.

M. le Président: Comme il est 19 h 45, conformément à l'ordre adopté le lundi 17 novembre, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 46.)